

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
3 juin 2025

PUBLIE LE : 05 JUIN 2025

Délibération n°250603-1 : Compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-sept mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 JUIN 2025

**PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs :** Néant

**Communauté non représentée :** Néant

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b><u>Communauté Urbaine</u></b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b><u>Communauté d'Agglomération</u></b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b><u>QUORUM</u></b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>0</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>8 pour le compte administratif 2024 9 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2024**

**RAPPORTEUR :** Dominique PIERRET, Vice-président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

**CONSIDERANT** le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**CONSIDERANT** que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**CONSIDERANT** l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**CONSIDERANT** la comptabilité des valeurs inactives ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

**CONSIDERANT** que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal VALOSEINE ayant transmis son compte de gestion 2024, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats, exception faite de la reprise des résultats, sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2024.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

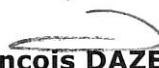
**APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2024 du Syndicat intercommunal VALOSEINE.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **05 JUIN 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **05 JUIN 2025**

**Pour Extrait Conforme**

**Michel LEPERT**  
Secrétaire de séance

  
**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal

## Page des signatures

04500 - VALOSEINE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**VASSANTHY Vassanthys (1021449491-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

A DDFiP DES YVELINES, le 03/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **VALOSEINE** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 05/03/2025

**SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **03/06/2025** par l'organe délibérant.

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le 05/06/2025

**DAZELLE FRANCOIS JEAN-BARTHELEMY (fdazelle-xt), Président**

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le 05/06/2025

Accusé de réception en préfecture  
078-200062461-20250605-250603-1-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2025  
Date de réception préfecture : 05/06/2025

Exercice 2024